



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

OBJET : CONTRAT D'UTILISATION DU DÉCISION N° AU-18-289
SERVICE PAYBOX POUR L'ACTION EN DATE DU 21 SEPTEMBRE 2018
CULTURELLE

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n° 2017-4944 du 14 novembre 2017 déléguant Monsieur Pierre CHARDON, Conseiller municipal, dans les fonctions relatives aux finances locales et à la performance de l'action publique ;

VU la proposition de la société POINT TRANSACTION SYSTEMS relative au service PAYBOX pour le paiement en ligne des activités municipales ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de diversifier les modes d'encaissement de la régie de recettes du service de l'action culturelle en ajoutant le paiement en ligne ;

D É C I D E

DE SIGNER, un contrat d'utilisation du service PAYBOX avec la société POINT TRANSACTION SYSTEMS pour le paiement à distance de la régie de recettes du service de l'action culturelle dont le coût est de :

- Abonnement mensuel : 18,75€ HT ;
- Cout des transactions supplémentaires : 0,078€ HT par transaction au-delà de 100 transactions mensuelles ;
- Frais de mis en service : 150€ HT ;
- Option 3-D Secure : Offert.

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
Conseiller municipal délégué dans les fonctions
relatives aux finances locales et à la performance
de l'action publique,

Signé

Pierre CHARDON

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20180921-lmc1H5658H1-AR
Date de réception en Préfecture : 21/09/2018
Date de Publication : 21/09/2018